Plain-Pied, association sans but lucratif
rue du Grand Champ 4
B-5380 Z.I.Noville-les-Bois

contact@plain-pied.com
www.plain-pied.com
CCB 068-2345727-03

T +32 (0)81 221 813
F +32 (0)81 262 344

bureau d'études en mobilité piétonne et en accessibilité **Plain-Pied**

Pour un stand d'exposition plus accessible…

Version 2009

Avec le soutien financier du Ministre de la Santé, de l'Action Sociale
et de l'Egalité des Chances de la Région Wallonne.

Plain-Pied© 2009

Pour un stand d'exposition plus accessible

Introduction

Les évènements, les festivités et autres manifestations font partie intégrante de notre société. Ils représentent l'occasion de faire la fête, de partager des moments hors du commun, de découvrir des nouvelles coutumes et de nouveaux horizons.

Qu'ils aient une vocation artistique, culturelle, politique ou touristique…, tous nécessitent une organisation importante. Des aménagements spécifiques sont couramment réalisés afin de créer un décor, une ambiance en accord avec le thème de l'évènement. Le confort du visiteur est important et les moyens sont toujours mis en œuvre pour y parvenir.

Les stands des exposants font quant à eux, très souvent l'objet de soins particuliers. Il faut attirer le regard et donner l'envie aux visiteurs, d'y pénétrer.

Mais ces derniers sont-ils pensés de telle sorte que tous les visiteurs puissent y avoir accès ? Les personnes moins valides sont-elles à même de déambuler dans ces zones sans être confrontés à des difficultés d'accès, de compréhension ou d'orientation ? Comment les exposants font-ils pour réserver une qualité d'accueil suffisante aux personnes souffrant d'un handicap ?

Notre expérience nous montre que de telles initiatives sont rarement mises en place. Entre la succession de podiums, la diffusion de séquences vidéo non sous-titrées, la distribution de prospectus illisibles et incompréhensibles par tous (personnes aveugles ou souffrant d'une déficience mentale), il est très aisé de démontrer que la problématique n'est pas encore intégrée dans les coutumes des exposants…

C'est pourquoi, dans la suite du document, nous proposerons quelques astuces et conseils afin d'améliorer nettement l'accueil des personnes handicapées et à mobilité réduite, sur des stands d'exposition.

Quelques informations pratiques pour améliorer l'accessibilité de votre stand lors d'un événement

Le libre passage

- Le libre passage sans encombrement **en largeur** dans les stands devrait être de **150 cm**.
- Quant au libre passage **en hauteur**, il faut prévoir 220 cm minimum.
- S'il y a des portes à franchir sur le stand, il faut prévoir un passage utile d'au moins **85 cm**…

L'accès au Stand

- **Il faudrait tout d'abord, éviter les podiums**, les estrades et les dispositifs surélevés. En effet, ils ne sont pas aisés d'accès et selon les cas, ils peuvent représenter un danger : ils créent une différence de niveaux qui n'est pas toujours perceptible et logique dans un déplacement ;
- **Eviter les marches** et rebords. Il est préférable et plus confortable, de proposer des stands qui ne comportent ni escaliers, ni changement de niveaux. Le tout devrait être de plain-pied ;
- Nous déconseillons l'usage des tapis. En effet, ces derniers peuvent constituer un frein au déplacement de certaines personnes. Nous pensons notamment aux individus hémiplégiques qui peuvent être gênés par le frottement et la résistance qu'offre ce revêtement.

Si toutefois l'emploi d'un dispositif surélevé est envisagé, alors il faut préférer l'installation d'une **rampe** d'accès plutôt que des escaliers. C'est **accessible à tous** (landau, transport sur roulette…) et plus aisé à mettre en œuvre. Nous reprenons ci-après, les normes en la matière :

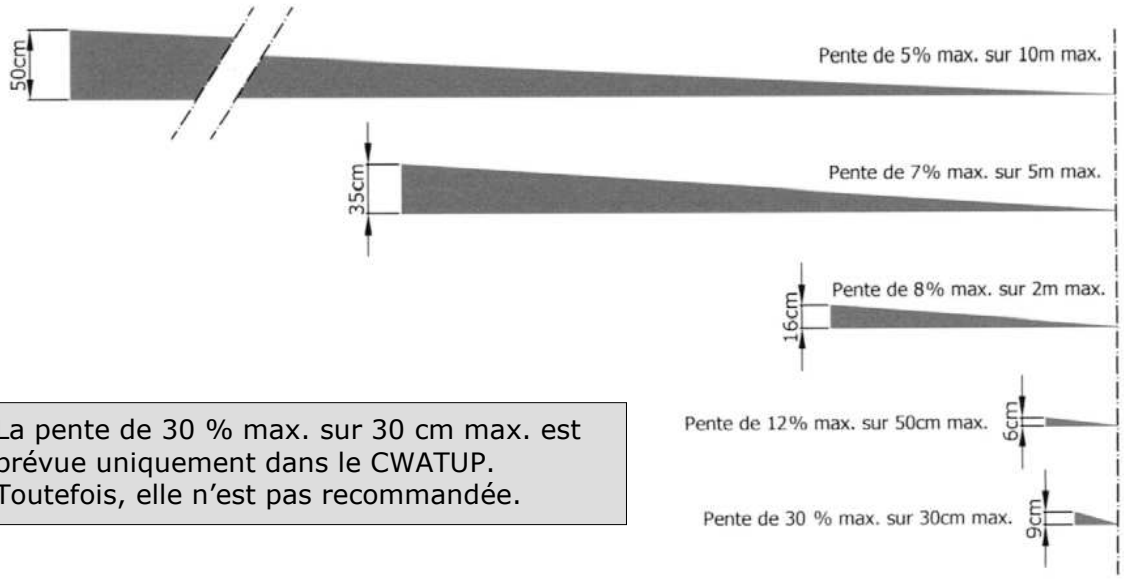

La pente de 30 % max. sur 30 cm max. est prévue uniquement dans le CWATUP. Toutefois, elle n'est pas recommandée.

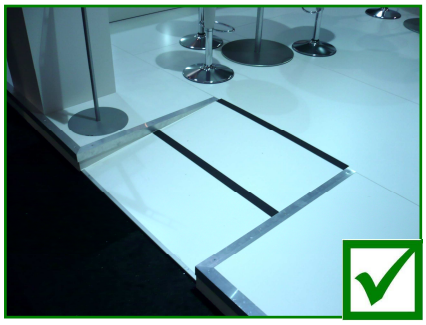

Exemple d'un stand ayant intégré une rampe qui permet d'atteindre le plateau surélevé. Cette rampe est contrastée, ce qui sécurise le dispositif qui est plus facilement repérable par le visiteur.

On pourrait même imaginer que cette inclinaison soit indiquée visuellement aux personnes en chaise roulante (signalétique)…

Les zones de manœuvre

L'espace de rotation minimal pour effectuer une rotation (et donc les manœuvres) en chaise roulante est de **150 cm de diamètre**. Dans l'illustration ci-dessous, on précise notamment qu'il est nécessaire de disposer d'un espace libre de 50 cm de large du côté de la clenche de la porte. Cela permet à la personne handicapée, de placer ses pieds dans l'angle et d'atteindre le mécanisme d'ouverture. A ce sujet, nous suggérons de positionner des clenches en 'J'.

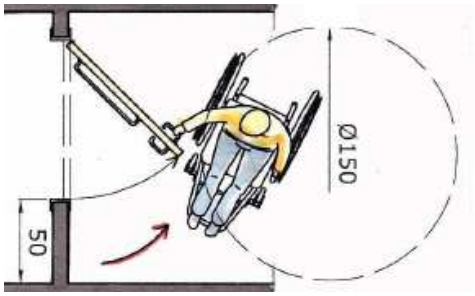

Les comptoirs de présentation accessibles

- La **surface supérieure** du comptoir se situera **entre 80 et 100cm** ;
- Si ce dernier est muni de **bords** latéraux, ceux-ci seront **transparents** et non opaques ;
- L'**idéal** est de proposer des comptoirs **légèrement inclinés** (bord supérieur à maximum 110 cm) ;
- Le **bord inférieur** du comptoir sera situé à **minimum 75 cm du sol** ;
- Une zone libre de **60cm de profondeur** doit être disponible **sous le comptoir** pour y placer les jambes.

Accessible

Bord opaque

Pas d'espace libre dessous

Une table de réunion accessible

Parfois, des tables de réunion sont utilisées pour échanger plus confortablement. Au moins l'une d'entre elle devrait être accessible. Pour cela, les normes suivantes sont d'application :

- **Le bord supérieur** de la table sera positionné à **80cm** de hauteur maximum ;
- **Le bord inférieur** quant à lui, sera situé à **75 cm** du niveau du sol ;
- **Sous la table**, il faudra prévoir un espace libre de **60cm de profondeur** pour y positionner les membres inférieurs.

Un stand sécurisant et sécurisé

La sécurité d'un stand est primordiale pour le bon déroulement d'un salon, d'une exposition. Ainsi, une attention toute particulière sera portée sur les points suivants :

- Les obstacles potentiels, les passages à emprunter (chambranles de portes…) seront contrastés par rapport à leur environnement immédiat. Il faut éviter l'uniformité des couleurs ;
- S'il y a tout de même des escaliers dans le parcours, **les nez de marches seront contrastés. Une main-courante sera** placée **des 2 côtés** de ce dernier. Elles devraient faciliter l'accès aux personnes ayant des difficultés pour se déplacer. L'une aide la personne lorsqu'elle monte et l'autre la soutien lorsqu'elle descend. Un côté du corps est généralement plus faible que l'autre ;
- S'il y a des **éléments vitrés**, il faut poser des **bandes contrastantes** afin de repérer le danger facilement. Nous en placerons une à 30cm, une entre 85 et 90cm et la dernière entre 150 et 170cm. Idéalement, il en faudrait encore une autre à 10cm du sol ;
- Un **éclairage suffisant** sera installé ;
- **Le libre passage en hauteur** (220cm) sera respecté;

Un stand accueillant

- Le **dialogue** se fait **avec la personne handicapée** et non avec son éventuel accompagnateur. Il faut parler face à l'interlocuteur, en le regardant, notamment pour aider les personnes malentendantes à avoir une meilleure lecture labiale ;

- Les chiens d'accompagnement sont admis ;

- Les éventuels guichets vitrés seront placés idéalement par rapport aux sources lumineuses afin d'éviter l'éblouissement et l'effet de contre-jour ;

- Des **chaises** et/ou des **bancs** seront mis à disposition pour se reposer. Eventuellement, un espace de 80 cm par 130 cm sera prévu latéralement à ces zones de repos pour permettre l'installation d'une chaise roulante, d'un buggy… ;

- Un stand « accessible » prend non seulement en considération les données énoncées auparavant dans ce document, mais il intègre aussi au préalable, la manière dont l'information sera donnée à tous :

  - L'information écrite accessible aux **malvoyants** :

    - La police de caractère :

    - Elle doit être simple, régulière et unie ;
    - Les espacements larges entre les caractères sont à privilégier ;
    - Le rapport entre la taille et l'épaisseur de la police est proportionnel ;
    - Il faut préférer les caractères en majuscules ;
    - La fonction 'gras' sera employée pour les grands lettrages.

    - La taille de la police :

    - Sur un écran visible de prêt, la police aura une hauteur de 10 à 8 mm selon la hiérarchie des informations ;
    - Sur une porte, la taille sera de 2 cm ;
    - À +/-3m, il faudra compter sur une hauteur de 4 cm environ ;
    - Pour les lectures à grande distance, la police aura la proportion d'1/200 par rapport à la distance de lecture.

    - La couleur et le contraste des matériaux :

    - La couleur des caractères sera contrastée par rapport au support. Une écriture jaune sur fond bleu est un bon exemple ;
    - Ce même support doit être contrasté par rapport au mur sur lequel il est accroché ou en avant plan ;
    - Un matériau non réfléchissant et de préférence mat sera employé comme support.

- L'information écrite accessible aux personnes aveugles :

  - Il s'agirait de mettre à disposition du déficient visuel, des outils qui lui permettraient d'avoir accès à une information auditive détaillée. Un DVD pourrait reprendre les documents distribués durant l'évènement, un CD-rom du contenu du stand (ou autre) pourrait être mis à disposition ainsi qu'un ordinateur portable pour en assurer la lecture, une bande audio explicative et **détaillée** est un bon moyen pour faire passer un message…

  - Il est possible aussi d'imprimer des brochures en braille. Il faut s'adresser à des professionnels et préparer les documents à l'avance.

    Pour plus de renseignements :
    http://www.lalumiere.be/bas_visi.htm

- L'information accessible aux personnes malentendantes :

  - Le sous-titrage des vidéos diffusées est un outil concret pour faire passer l'information. Cependant, lorsqu'il s'agira de parler en direct avec la personne, les conseils évoqués plus haut dans cet ouvrage seront d'application ;

- L'information accessible aux personnes sourdes :

  - Le seul moyen d'accueillir agréablement une personne sourde, c'est de lui proposer un service d'interprétation en langue des signes.

    Pour ce faire, le Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie (SISW) peut vous aider.
    http://www.sisw.be/Accueil.htm

- Enfin, des brochures « Faciles à Lire » peuvent être éditées pour les personnes avec des difficultés de compréhension :
  - L'AFrAHM (L'Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux) peut vous aider à vulgariser le contenu de vos documents.
    http://www.afrahm.be/vfal.aspx

Conclusions

A travers toutes ces précisions, il est aisé de comprendre que de petits gestes peuvent améliorer significativement la qualité de l'accueil dans un stand.

Il y a non seulement les obstacles physiques qui peuvent constituer un danger pour le visiteur, mais aussi les obstacles liés aux différents types d'invalidités. On a trop souvent tendance à ne penser qu'au handicap moteur en termes d'accessibilité.

Pourtant, nous venons de prouver, par l'intermédiaire de ce document, qu'il est possible d'améliorer la qualité de l'accueil des personnes ayant des problèmes de vision ou souffrant de cécité (bandes audio précises, prospectus en braille…). Les personnes sourdes et malentendantes pourraient déjà profiter d'une transcription des séquences vidéo. Enfin, la qualité d'impression des documents, la vulgarisation adaptée de ces derniers, la taille de police utilisée et les contrastes proposés peuvent encore accroître la qualité d'un stand d'exposition.

Nous osons espérer que ces recommandations seront utiles aux exposants, aux artistes, aux politiciens, aux commerçants et à toutes les personnes soucieuses de faire partager leur passion, leur savoir, leurs produits et services à **tous** les citoyens…